



BREVETS FEDERAUX DE SPELEOLOGIE

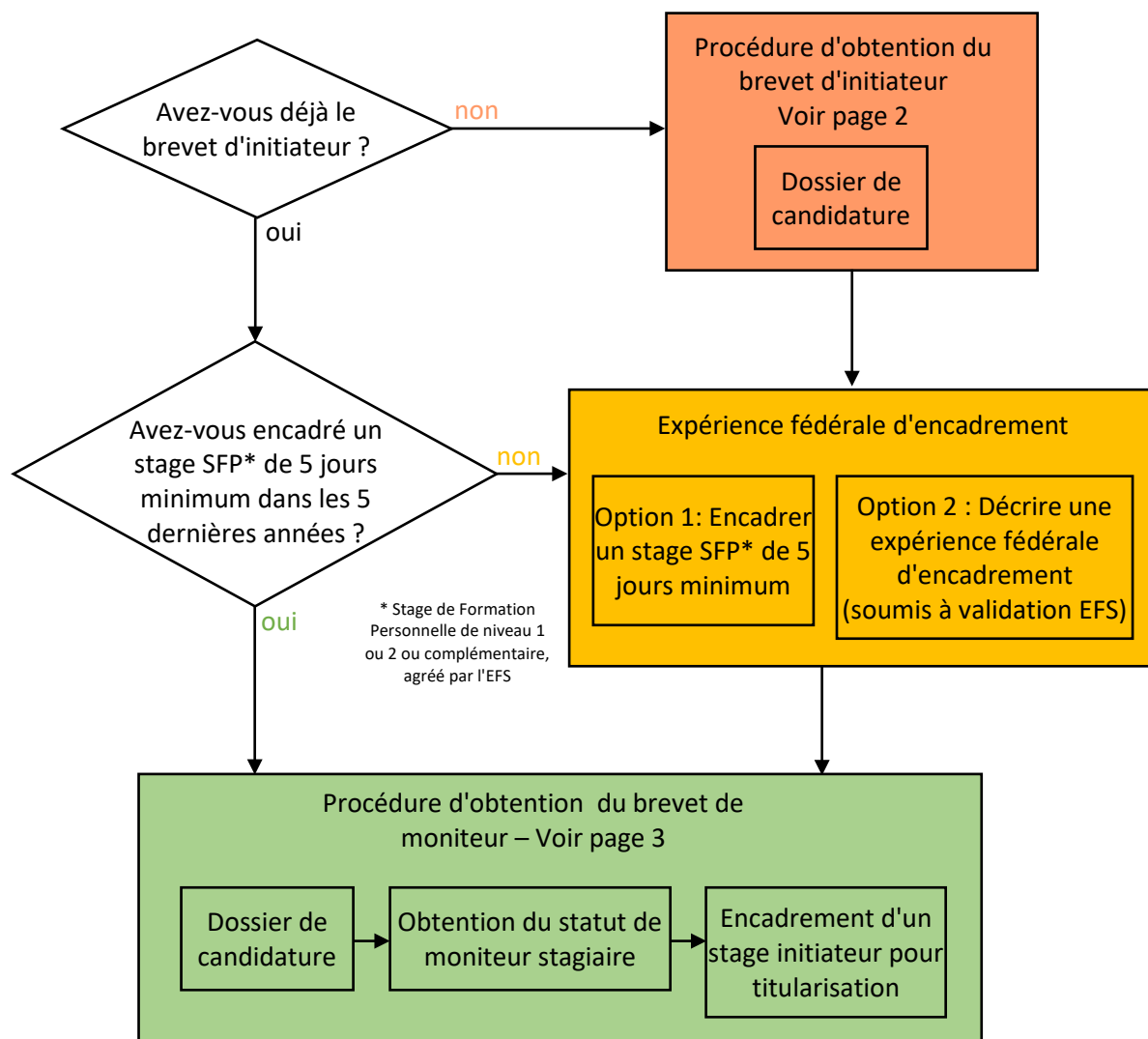
EQUIVALENCES DIPLOME PROFESSIONNEL

MENTION SPELEOLOGIE

Cette formule d'obtention des brevets d'initiateur fédéral et de moniteur fédéral est proposée aux titulaires d'un diplôme professionnel mention spéléologie. Elle est un accès aux brevets qui valide une expérience et un niveau reconnu.

PRE REQUIS :

- être licencié à la FFS pour l'année en cours et depuis 2 ans au moins,
- être titulaire d'un diplôme professionnel mention spéléologie,
- être à jour du recyclage de ce diplôme.



PROCEDURE D'OBTENTION DU BREVET D'INITIATEUR :

Le candidat transmet à l'EFS (membre de la Direction Nationale en charge du cursus initiateur) son dossier de candidature.

La Direction Nationale de l'EFS valide ou refuse l'acte de candidature.

Le membre de la Direction Nationale en charge du cursus initiateur transmet la décision au candidat et au siège de la FFS. En cas de validation, le brevet d'initiateur fédéral est délivré au candidat, sous un délai d'environ 1 mois après soumission du dossier complet.

EXPERIENCE D'ENCADREMENT FEDERALE :

Le nouvel initiateur peut alors acquérir une expérience d'encadrement fédérale lors de l'encadrement d'un stage de formation personnelle (SFP niveau 1 ou niveau 2 ou complémentaire) agréé d'une durée de 5 jours minimum, avant de mettre en œuvre la procédure d'obtention du brevet de moniteur.

Le cas échéant, il peut préférer faire valoir une expérience fédérale d'encadrement passée lui ayant permis d'acquérir des compétences similaires.

PROCEDURE D'OBTENTION DU BREVET DE MONITEUR :

Le candidat transmet à l'EFS (membre de la Direction Nationale en charge du cursus moniteur) son dossier de candidature.

La Direction Nationale de l'EFS valide ou refuse l'acte de candidature, y compris l'expérience fédérale d'encadrement.

Le membre de la Direction Nationale en charge du cursus moniteur transmet la décision au candidat (sous 2 mois) et au siège de la FFS. En cas de validation, le candidat devient moniteur stagiaire.

Le moniteur stagiaire doit se titulariser dans un délai de deux ans, dans les conditions figurant au référentiel de la formation moniteur.

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est le même pour les deux étapes (initiateur et moniteur). Il est constitué de :

- L'*acte de candidature* spécifique "brevets fédéraux de spéléologie - équivalences diplôme professionnel mention spéléologie" dûment complété (ci-après),
- Un *curriculum vitae* du parcours en spéléologie du candidat, décrivant:
 - les activités ayant permis d'acquérir des compétences techniques, pédagogiques ou scientifiques, et particulièrement les encadrements de stages agréés par l'EFS il y a moins de 5 ans, en précisant les types de stages, dates, lieu et numéros d'agrément,
 - les responsabilités au sein de la fédération,
- Une *lettre de motivation* faisant paraître la volonté du candidat de s'impliquer dans le milieu fédéral,
- Une copie du *diplôme professionnel* mention spéléologie,
- Une copie de l'*attestation de recyclage* de ce diplôme, le cas échéant.
- La description d'une *expérience fédérale* et de l'implication du candidat (Uniquement pour les candidats au titre de moniteur stagiaire, n'ayant pas encadré, dans les 5 ans précédant la demande, un stage SFP agréé par l'EFS, d'une durée de 5 jours minimum.)

Janvier 2025



BREVETS FEDERAUX DE SPELEOLOGIE

EQUIVALENCES DIPLOME PROFESSIONNEL

MENTION SPELEOLOGIE

ACTE DE CANDIDATURE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : Prénom :

Date naissance :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

N° FFS :

Brevets et diplômes	Année d'obtention
Initiateur Fédéral en spéléologie	
Brevet d'Etat option spéléologie	
Diplôme d'Etat mention spéléologie	
Diplôme d'état supérieur mention spéléologie	
Recyclage du BE ou DE ou DES option spéléologie	

ÉQUIVALENCE DEMANDÉE

- Je souhaite devenir Initiateur Moniteur stagiaire
- Je souhaite faire valider une expérience d'encadrement fédérale autre que l'encadrement d'un stage SFP agréé par l'FFS, d'une durée de 5 jours minimum

DOCUMENTS JOINTS

- Curriculum vitae du parcours en spéléologie du candidat, décrivant:
 - les activités ayant permis d'acquérir des compétences techniques, pédagogiques ou scientifiques, et particulièrement les encadrements de stages agréés par l'EFS il y a moins de 5 ans, en précisant les types de stages, dates, lieu et numéros d'agrément,
 - les responsabilités au sein de la fédération,
- Lettre de motivation faisant paraître la volonté du candidat de s'impliquer dans le milieu fédéral,
- Copie du diplôme professionnel mention spéléologie,
- Copie de l'attestation de recyclage de ce diplôme, le cas échéant.
- Description d'une expérience fédérale et de l'implication du candidat (Uniquement pour les candidats au titre de moniteur stagiaire, n'ayant pas été encadré, dans les 5 ans précédant la demande, un stage SFP agréé par l'EFS, d'une durée de 5 jours minimum.)

AVIS DE LA DN EFS

- Avis favorable
 - Brevet d'initiateur à délivrer
 - Statut de moniteur stagiaire à délivrer

- Avis défavorable

Motifs :

--

Membre de la Direction Nationale EFS en charge du cursus initiateur	Membre de la Direction Nationale EFS en charge du cursus moniteur
Nom : Date : Signature :	Nom : Date : Signature :

(Signataire correspondant au niveau de brevet demandé uniquement)

**A retourner au siège FFS (formations@ffspeleo.fr)
pour la délivrance du brevet d'initiateur et/ou l'enregistrement du statut
de moniteur stagiaire.**

